## RAS JODOIGNE - RÈGLEMENT DE LA ESSO JACQUET - LABAISSE SUMMER CUP

- 1. Les règlements de la RBFA ACFF seront d'application pour toutes les rencontres de notre tournoi.
- 2. Le comité organisateur veillera au respect de ce premier point.
- 3. Les rencontres auront lieu dans nos installations à 1370 Jodoigne, chaussée de Tirlemont 65.
- 4. Les arbitres des rencontres seront désignés par la RAS JODOIGNE et par le Directeur de l'Arbitrage pour les équipes évoluant en Nationales Amateurs.

Il est expressément demandé à tout joueur, entraîneur, délégué ou supporter d'adopter un comportement exemplaire envers ces arbitres.

- 5. Les responsables des équipes invitées doivent se présenter au secrétariat du tournoi au plus tard une demi-heure avant le début de leur première rencontre afin d'y effectuer les formalités d'inscription nécessaires.
- 6. Toutes les équipes doivent être présentes et prêtes sur le terrain désigné au plus tard cinq minutes avant le début de leur rencontre.
- 7. En annexe de ce règlement est joint le programme indiquant l'horaire et le terrain désigné des rencontres.

Ce programme sera d'application stricte.

8. L'équipe indiquée en premier de chaque rencontre est considérée comme l'équipe jouant à domicile.

Cette équipe adaptera, si besoin, ses équipements à ceux de son adversaire.

- 9. Chaque équipe apportera ses propres ballons d'échauffement.
- 10. Le procédé pour l'attribution des points et du classement final du tournoi est indiqué sur le programme joint.
- 11. À l'issue du tournoi il ne sera remis ni coupe, ni médaille, ni fanion.
- 12. Tout litige ou contestation sera arbitré par le comité organisateur.
- 13. Une double carte jaune pendant le match signifie l'exclusion de ce match du joueur concerné.

Il lui est toutefois autorisé à participer aux rencontres suivantes.

14. Une carte rouge pour une faute grossière ou violente signifie l'exclusion de ce match du joueur concerné et l'interdiction de participer à la rencontre suivante.

En cas d'agressions verbales, physiques ou de voies de faits (sur l'arbitre ou tout autre officiel de matchs (se trouvant sur la FM)) le joueur concerné sera exclu définitivement du tournoi.

15. Sur le terrain, à l'intérieur de la zone neutre, ne peuvent être présents que les seuls joueurs, entraîneurs et délégués des équipes disputant le match.

Toute autre personne devra obligatoirement rester en dehors de la zone neutre du terrain.

- 16. Chaque équipe est responsable pour les pertes ou vols éventuels aux dépens de ses membres.
- 17. Il sera imputé une amende de 250 € à chaque équipe inscrite mais absente le jour du tournoi.
- 18. L'accès au tournoi est bien évidemment gratuit pour les joueurs mais aussi pour les responsables de l'équipe comme les entraîneurs et délégués.

**RAS JODOIGNE**